

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

ENTRE LES SOUSSIGNES,

Monsieur et/ou Madame,
demeurant :
Numéro Portable :
Email :

ci-après dénommé(e) « Le Bailleur »

D'UNE PART

ET

Monsieur et/ou Madame,
Demeurant :

Numéro de téléphone fixe:
Numéro de téléphone portable:
Email :

Ci-après dénommé(e) « Le Preneur »

D'AUTRE PART

Il a été convenu entre les parties que le Bailleur loue au Preneur le logement tel que décrit ci-dessous aux conditions suivantes :

1.OBJET DU CONTRAT DE LOCATION

Les parties déclarent que la présente location n'a pas pour objet des locaux loués à usage d'habitation principale ou usage mixte professionnel et d'habitation principale.
Les locaux objets du présent contrat sont **loués meublés à titre saisonnier courte période.**

2. DESIGNATION DU LOGEMENT

La location porte sur une maison meublée, sise:
- maison de 180m² (une description du logement est jointe en annexe), pour un nombre d'occupants maximum de **6 Adultes.**

3. DUREE DE LA LOCATION SAISONNIERE

Il est convenu d'une location courte durée saisonnière pour la période du :

L'heure d'arrivée est prévue à partir de 16h00, l'heure de départ doit se faire avant 12h00.

4. PRIX DE LOCATION ET CHARGES

Le montant annoncé du loyer pour la période considérée est de :
charges comprises (eau, électricité, chauffage)-(sauf extras spécifiques à la demande du preneur) pour la période précitée mentionnée au paragraphe 3.

Pour le nettoyage final, le forfait ménage de **100,00 €** sera facturé, en supplément.

5. RESERVATION

Afin de procéder à la réservation définitive du logement, le Preneur doit retourner le présent contrat paraphé à chaque page et signé, en 2 exemplaires, accompagné du versement des arrhes 30% soit :

Ce versement sera effectué par virement bancaire sur le compte du Bailleur, dont RIB vous est joint à ce titre ci-dessous.

Coordonnées bancaires (RIB) du Bailleur

RIB

IBAN

BIC:

6. REGLEMENT DU PRIX

Le solde restant dû pour le prix annoncé du loyer indiqué au paragraphe 4, est de :

plus **100,00 €** de forfait ménage, déduction faite du
des arrhes, soit : - + =

Rappel : le solde selon Conditions de Réservation est établi moins les :

- 30% d'arrhes + le forfait nettoyage, lors de la signature définitive du contrat de réservation

- **Solde est à couvrir 30j avant la date d'arrivée par Virement haute saison juillet/Aout**

- **Solde est à couvrir 15j avant la date d'arrivée par Virement pour le reste de l'année**
(ou à la demande expresse du preneur, le jour de l'arrivée en numéraire.)

- **Versement de la Caution 15j avant la date d'arrivée par Virement**

- Remboursement selon état des lieux sous 10j ouvrés après le départ ; et en cas de désistement /annulation

7. DEPOT DE GARANTIE

- Versement de la Caution 15j avant la date d'arrivée par Virement

- Remboursement selon état des lieux sous 10j ouvrés après le départ.

- Au plus tard lors de l'entrée dans les lieux, le Preneur remettra au Bailleur une caution de **1000,00€ (Mille euros)**, en espèces, à titre de dépôt de garantie destiné à couvrir les dommages et/ou dégradations du logement, du mobilier, et/ou les pertes de clefs et/ou casse d'objets, causés par le Preneur. Le dépôt de garantie, s'il est versé en espèces, sera restitué au Preneur, après état des lieux, déduction faite le cas échéant des sommes couvrant les dommages et/ou dégradations du logement. Le dépôt de garantie sera restitué par virement, dans un délai de 10 jours ouvrés, après la restitution des clés.

8. ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRES

Un état des lieux/inventaire du mobilier mis à disposition du Preneur sera remis à ce dernier lors de l'entrée dans le logement. (État des lieux/inventaires contradictoires),

Si l'état des lieux/inventaire qui est établi par le Bailleur, n'est pas signé par le Preneur à l'entrée ; l'état des lieux/inventaire réalisé et remis par le Bailleur sera réputés acceptés sans réserve par le Preneur.

Toutefois, lors ce dernier sera contestable et rectifiable par le Preneur dans un délai de 48 heures suivant l'entrée dans le logement. A défaut de contestation par le Preneur dans ce délai, l'état des lieux/inventaire réalisés par le Bailleur sera réputé acceptés sans réserve par le Preneur.

Un état des lieux/inventaire sera établi par les Parties à la fin de la location, chacune en conservant un exemplaire signé.

A défaut d'état des lieux/inventaire à la fin de la location ou si le Preneur établit seul l'état des lieux/inventaire à la fin de la location, l'absence de contestation par le Bailleur dans les 7 jours ouvrés suivant la fin de la location vaudra restitution des lieux en bon état et inventaire complet.

9. OBLIGATIONS DU PRENEUR

- Le Preneur usera paisiblement du logement loué et du mobilier et équipements.
- Le Preneur entretiendra le logement loué et le rendra en bon état de propreté en fin de contrat. Si des objets figurant à l'inventaire sont brisés ou détériorés, le preneur avisera sans délais des éventuels incidents, le Bailleur pourra réclamer leur valeur de remplacement ou surseoir à son recours.
- Il devra éviter tout bruit de nature à gêner le voisinage, notamment ceux émis par les appareils de radio, sono, télévision et autres appareils sonores, feux d'artifices interdits.
- Le Preneur ne pourra exercer aucun recours contre le Bailleur et/ou ses assureurs en cas de vol dans les lieux loués.
- Il respectera le nombre de personnes maximum pouvant séjournées dans les lieux, conformément au descriptif qui lui a été remis.
- Le preneur ne pourra en aucun cas, s'opposer à la visite du bien, si le Bailleur ou son mandataire en font la demande, et/ou en cas de réparations nécessaires.
- A défaut de restitution du logement en parfait état de propreté, le Preneur s'engage à prendre à ses frais un forfait minimum de nettoyage. (*Le Preneur ayant souscrit un forfait nettoyage à son départ.*)
- le preneur ne pourra tenir responsable le bailleur, des éventuels dommages climatiques, force de la nature, tempête etc..
- le preneur est garanti en responsabilité civile de la vie privée et villégiature.
- le preneur renonce à tous recours contre le bailleur et/ou ses assureurs.
- le preneur se comporte en bon père de famille selon les usages en la matière.
- le preneur ne peut amener d'animaux sans l'accord exprès du bailleur.
- le preneur s'engage à ne pas fumer dans la maison et/ou le bien loué.
- le preneur peut demander la mise à disposition à ses frais d'une femme de ménage.
- le preneur renonce à tous recours vis-à-vis du bailleur et /ou de son assureur pour l'usage éventuel du kayak 2/3 places qui lui serait accordé à sa demande par le bailleur.(convention spécifique à signer)

10. ANNULATION / DESISTEMENT

Il est convenu qu'en cas d'annulation ou de désistement pour la haute saison **Juillet-Aout** :

- A plus d'un mois avant la date d'entrée dans le logement, le Preneur perd les arrhes versées.
- A moins d'un mois avant la date d'entrée dans le logement, le Preneur reste redevable de la totalité du loyer.

Il est convenu qu'en cas d'annulation ou de désistement pour les autres mois de l'année :

- Pour toute annulation survenant plus de 30 jours avant la date d'arrivée
Le bailleur rembourse l'intégralité des arrhes versées au preneur.
- Pour toute annulation survenant entre 30 et 15 jours avant la date d'arrivée
Prévue, l'intégralité des arrhes versées est conservée par le bailleur.
- Pour toute annulation survenant après le 15e jour avant la date d'arrivée,
L'intégralité du séjour reste due et sera conservée par le preneur.

11. RESILIATION DE PLEIN DROIT

En cas de manquement par le Preneur à l'une des obligations contractuelles, le présent bail sera résilié de plein droit, nul et sans effet. Cette résiliation prendra effet sous 48 heures après simple sommation par lettre remise par porteur et restée infructueuse.

12. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, le Bailleur et le Preneur font élection de domicile dans leurs domiciles respectifs. Toutefois, en cas de litige, le tribunal du domicile du Bailleur sera seul compétent. Le présent contrat et ses suites sont donc soumis à la législation française.

"Lu et approuvé"

Le Bailleur
Date:

Le Preneur
Date:

ANNEXE A

DESCRIPTION DU LOGEMENT

Description :

Maison climatisée sans vis-à-vis, sur un terrain de 500 m2 dans un quartier calme à 10 minutes du centre-ville, de plein pied avec 1 niveau, jardin arboré et clos, stationnement intérieur clos, 3 belles chambres, 3 salle d'eau design/douche italienne, avec toilette et bidet, grand salon 40 m2, grande cuisine équipée avec coin repas 6 personnes indépendante donnant sur la terrasse et le jardin ...

Situation :

Exposition et vue : Sud /sud-Ouest. Jardin privé exposé Sud

Situation : Cadaques, à 80 m de la première plage « Platja ROS » et tout près des plages également accessibles à pied. **Sport :** Randonnées au cœur du parc naturel **CAP CREUS**, plongée 4 clubs (au village), voile, kayak, fonds marins exceptionnels, jogging, vélo.

Distance des commerces : Commerces les plus proches, à **Cadaques** : 83 Restaurants dans le village de Cadaques ; boulangeries, pharmacies, Markets, magasins de vêtements/chaussures/cadeaux etc, tabac, bar/lounge, boîtes de nuits en centre-ville Cadaques 1klm etc....

Distance de l'attraction la plus proche : à 80 m plage, 250 m deux restaurants « cheregitos », centre village à 800m avec nombreuses activités et promenades, plages et réserve naturelle du Cap CREUS.

Distance de la gare : TGV :AVE figueres/Vilafant 40 minutes .

Principaux Equipements :

Literie : 1 lit de 2 places (200X200 cm) matelas mémoire de forme, 1 lit double pouvant être séparé (210x 200cm) matelas mémoire de forme, 1 lit 2 places (180X200cm) matelas mémoire de forme, Linge de lit fourni. Linge de toilette également, serviettes de table.

Séjour avec 2 Canapés 3/4 places, table basse, Téléviseur LCD 55" , cheminée

Cuisine ouverte sur salle à manger table ronde 6 places, cafetière Nespresso 2, micro-ondes, réfrigérateur/congélateur, plaques de cuisson induction, cave à vin réfrigérée, lave-vaisselle, Four. Vaisselle complète, Blender, grille-pain électronique, Rice-cooker vapeur électrique, mixeur, bouilloire électrique, aspirateurs 2, fer à rep. Table de rep. lave-linge. Système audio bluetooth. Salon et toutes les chambres. Accès Internet illimité .

Salon de jardin teck aluminium 2 fauteuils et deux bancs et deux tables basses, Table de repas 8 pers fauteuils, kayak 2/3 places avec chariot de transport.(sur autorisation du bailleur)

Maison non fumeur